

Maître d'ouvrage



Le Chêne Jaunet  
54 rue Général de GAULLE  
27340 POINT DE L'ARCHÉ  
☎ 02.35.23.26.56  
📠 02.35.23.49.91

Géomètre-Expert

**A GÉOSE**  
GÉOMÈTRE-EXPERT  
Maximine Lecheur  
Voie du Futur - B.P. 322  
27103 VAL DE REUIL (CDG)X  
Tel: 02.32.40.05.13 Fax: 02.32.58.59.91  
Courriel: agese@geseo.com

**GÉOMÈTRE - EXPERT**  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

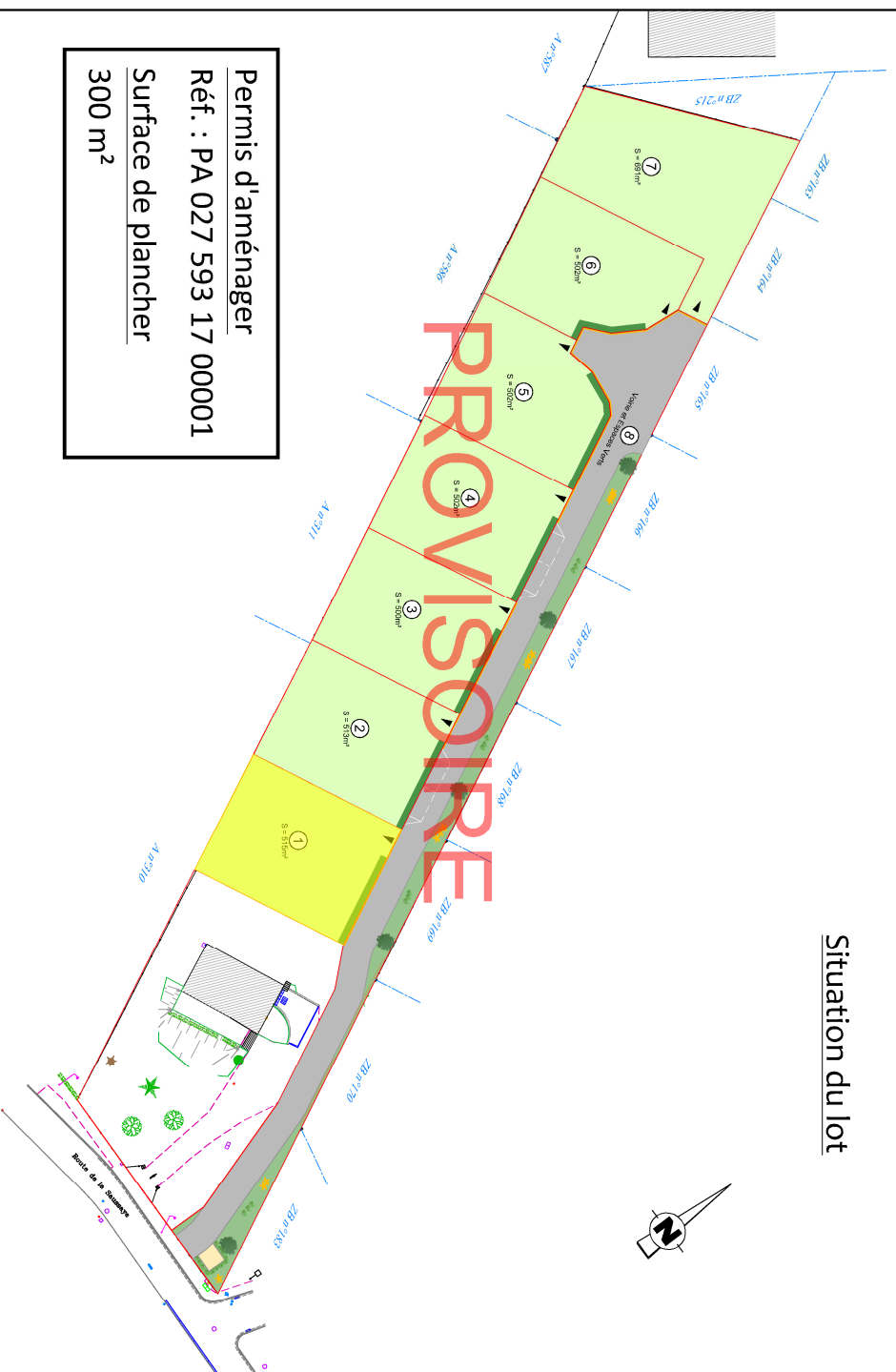
Département de l'EURE

Commune de SAINT-PIERRE-DES-FLEURS

Route de la Saussaye

"Résidence Les Charmilles"

Situation du lot



Permis d'aménager

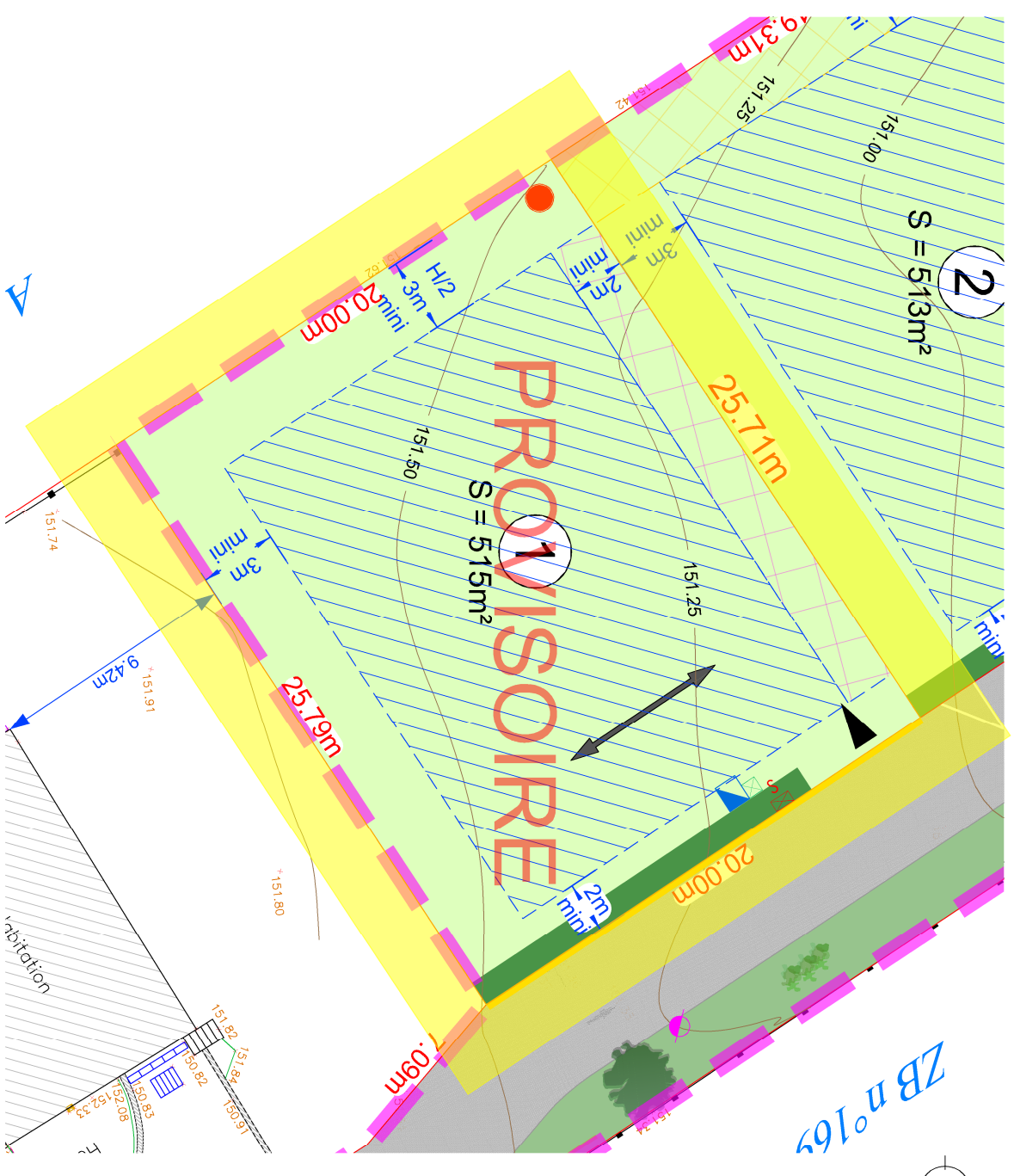
Réf. : PA 027 593 17 00001

Surface de plancher  
300 m<sup>2</sup>

# PLAN DE VENTE ET DE BORNAGE DU LOT N°1

## Section ZB n°

Dossier n°	Dressé le	Nom du fichier Autocad	Echelle
170701	16/01/2018	170701.dwg	1/250



Emplacement possible des accès (aménagement par l'acquéreur)

Chaussée aménagée

Espaces verts

Sens conseillé du partage principal (non imposé)

Servitude de passage du réseau d'assainissement des eaux usées

Zone constructible en limite de propriété ou avec un retrait de 2m.

Zone constructible

Implantation possible de l'accès

arbre planté par l'aménageur

plantations effectuées par l'aménageur

Mur plein

Limite de culture

Bord de chaussée

Limite de propriété

Application cadastrale

Cloture

Halle

Haut de Talus

Pied de Talus

Mur plein

Limite de culture

Bord de chaussée

Limite de propriété

Application cadastrale

Cloture

Halle

Haut de Talus

Pied de Talus

Compteur eau

Eclairage public

Support électrique

Compteur EDF

Branchement Télécom

Branchement AEP

Branchement EU

LEGENDE :

- Haie dessencés locales à planter par les acquéreurs à 50cm à l'intérieur de leur propriété. Obligation d'entretien et de remplacement des végétaux pour l'acquéreur
- Plantations effectuées par l'aménageur
- arbre planté par l'aménageur
- Implantation possible de l'accès
- Zone constructible
- Zone constructible en limite de propriété ou avec un retrait de 2m.
- Servitude de passage du réseau d'assainissement des eaux usées
- Sens conseillé du partage principal (non imposé)
- Espaces verts
- Chaussée aménagée
- Emplacement possible des accès (aménagement par l'acquéreur)
- Mur plein
- Limite de culture
- Bord de chaussée
- Limite de propriété
- Application cadastrale
- Cloture
- Halle
- Haut de Talus
- Pied de Talus
- Compteur eau
- Eclairage public
- Support électrique
- Compteur EDF
- Branchement Télécom
- Branchement AEP
- Branchement EU
- Référence cadastrale
- symbole ouvrage privatif
- symbole ouvrage milieu
- colation linéaire
- borne nouvelle
- borne ancienne
- Cote altimétrique (le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux)
- Courbe de niveau (le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux)
- Contour de l'emprise du Permis d'Aménager

(\*) : - le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux.  
- les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux.  
Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.